

Le Ramadan comme mois de Miséricorde

﴿ شَهْرُ رَمَضَانَ الَّذِي أُنزِلَ فِيهِ الْقُرْآنُ هُدًى لِّلنَّاسِ وَبَيِّنَاتٍ مِّنَ الْهُدَى
وَالْفُرْقَانِ فَمَن شَهِدَ مِنْكُمُ الشَّهْرَ فَلْيَصُمْهُ ﴾
عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ:

« الشَّيَاطِينُ وَمَرَدَةُ الْجِنِّ وَعَلِقَتْ أَبْوَابُ النَّارِ فَلَمْ يُمْتَحْ مِنْهَا بَابٌ
وَفُتِّحَتْ أَبْوَابُ الْجَنَّةِ فَلَمْ يُعْلَقْ مِنْهَا بَابٌ وَيُنَادِي مُنَادٍ يَا بَاغِيَ الْخَيْرِ
أَقْبِلْ وَيَا بَاغِيَ الشَّرِّ أَقْصِرْ وَلِلَّهِ عِتْقَاءُ مِنَ النَّارِ وَذَلِكَ كُلُّ لَيْلَةٍ »

Mes chers frères !

Nous sommes parvenus au mois de Ramadan dont nous attendons la venue depuis un an. Louanges sans fin à notre Seigneur, qui nous a accordé cette chance d'atteindre une fois de plus le mois de Ramadan qui est le mois du Coran.

Le mois de Ramadan est un mois béni qui contient la Nuit du Destin au cours de laquelle le Coran a été révélé. Ce Coran, qui montre à l'humanité le droit chemin, révèle des preuves claires de la distinction entre le bien et le mal. Il montre à l'humanité le chemin à utiliser pour sortir des ténèbres de l'ignorance et atteindre la lumière de la vérité. Il est obligatoire pour nous de jeûner ce mois-ci afin de rendre grâce à Allah le Très-Haut. Notre Seigneur dit dans le Coran: “(Ces jours sont) le mois de Ramadan au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. Donc quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne!..”

1

Chers fidèles !

Le mois de Ramadan discipline nos âmes par le jeûne, nos volontés par la patience et purifie nos biens par la Zakat al-Mâl et la Zakat al-Fitr. Cela nous rappelle ainsi que les nécessiteux ont droit aux bienfaits qu'Allah nous a accordés. Par conséquent, le mois béni de Ramadan est une période d'éducation et de paix au cours duquel la foi, les adorations, la moralité et la fraternité sont renforcées. En d'autres termes, *le Ramadan est un mois au cours duquel on peut se mettre à l'ombre du Trône, c'est l'occasion d'accéder sereinement à l'au-delà et d'entrer au Paradis par une porte spéciale.*²

En tant que musulmans, nous devons profiter de cette ambiance spirituelle pour passer en revue notre relation avec notre Créateur. Nous devons faire le bilan de l'année écoulée et faire les bons choix pour le reste de notre vie. C'est ainsi que nous sortirons du Ramadan plus forts et purifiés. Concernant l'importance de ce mois, notre Prophète (saw) a dit : “**Quand arrive la première nuit de Ramadan, les**

diabes et les djinns rebelles sont enchaînés, les portes de l'Enfer sont fermées, et aucune d'entre elles ne s'ouvre. Les portes du Paradis sont ouvertes et aucune ne se ferme. Puis, un (ange) dit : Ô toi qui veut le bien, viens à l'adoration et à la servitude ! Ô toi qui veut le mal, renonce à tes péchés ! Au cours de ce mois, il y a beaucoup de gens qu'Allah libère du feu, et c'est ainsi chaque nuit pendant le Ramadan.”³ Pendant le jeûne, le musulman s'abstient non seulement de manger et de boire, mais aussi de faire de la médisance et de parler inutilement. En effet, notre Prophète bien-aimé a dit : “**Le jeûne est une protection, ainsi quand l'un d'entre vous jeûne qu'il parle de manière convenable et n'agisse pas comme un ignorant et si quelqu'un le combat ou l'insulte qu'il dise: “Je jeûne”.** Le Ramadan est aussi un mois où l'on se réunit avec nos proches et amis pour raviver l'aspect social de notre religion, c'est aussi de montrer cet aspect aux non-musulmans. Nous sommes persuadés que cette atmosphère bénie contribuera à l'élimination des préjugés et des pensées négatives envers les musulmans.

Chers musulmans !

Les actes cultuels réalisés pendant le Ramadan sont plus méritoires que ceux réalisés en dehors du Ramadan. Notre Prophète (saw) nous a informés que le mérite d'un acte cultuel obligatoire (farz) réalisé pendant le Ramadan équivaut à 70 actes cultuels obligatoires (farz) accomplis en dehors du Ramadan, et le mérite d'un acte cultuel surrogatoire réalisé pendant le Ramadan est égal à la récompense d'un acte cultuel obligatoire réalisé en dehors du Ramadan. Dans ce cas, ne négligeons pas nos actes d'adoration qu'ils soient obligatoires ou surrogatoires pendant le Ramadan. Multiplions nos actes d'adoration et cela nous mènera vers le pardon.

Chers frères !

Soyons plus sensibles que jamais en ce mois béni. Évitions nos mauvaises habitudes et nos gaspillages. Faisons de la place à nos frères et sœurs touchés par les séismes en contribuant aux campagnes d'aide, notamment en Turquie. Souvenons-nous de nos frères et soeurs musulmans, faisons des invocations pour eux. Prenons soin d'accomplir nos prières à la mosquée.

Prenons un soin particulier à effectuer les prières du matin et de tarawih en commun dans nos mosquées. Faisons le jeûne non seulement avec notre estomac mais aussi avec nos autres organes. Participons aux lectures du Coran qui sont faites dans nos mosquées.

¹ Sourate al-Baqarah, 2:185

² Boukhârî, Sawm, 4

³ Tirmizî, Sawm,1

Purifions nos biens avec la Zakat al-Mâl et la Zakat al-Fitr.

Repentons-nous sincèrement en demandant pardon pour nos péchés, profitons de ce mois pour pratiquer une retraite spirituelle – itikaf – à la mosquée, même si ce n'est que pour un jour. Que le mois de Ramadan soit un moyen pour que nos souffrances soient soulagées, nos péchés soient pardonnés, et pour nous de mener une vie droite comme on nous l'a commandé. Amine!